

**Collectif landais des Droits humains**  
**Bilan année 2017/2018**  
AG 31/3/2018

## **I. L'Accueil des réfugiés dans les Landes**

A ce jour, le département accueille 8 familles (= 61 personnes) sur 9 communes. L'intégration est en bonne voie, le bilan est globalement positif.

Nous rappelons que le « Cercle de protestation », animé par le collectif, continue à avoir lieu, les derniers samedis du mois (sauf pendant les vacances scolaires), à 11h sur la place St-Roch (et non plus devant la mairie). Le but est d'exprimer notre désaccord avec l'actuelle position du gouvernement en face de l'immigration ( projet de loi asile-immigration).

## **II. Un problème particulier : les mineurs non accompagnés (MNA)**

Depuis quelques années, des mineurs non accompagnés par leurs parents entrent illégalement en France. Une partie, voulant rejoindre l'Angleterre, se trouve dans le Pas-de-Calais. Une autre partie, d'origine subsaharienne et francophone, arrive dans de divers départements français.

Le flux augmente régulièrement, mais tous les départements ne sont pas concernés de la même manière.

Dans les Landes : 2013 - une dizaine de MNA

2017 - 240 accueillis, 200 pris en charge

fév 2018 - env. 230 présents

Ces chiffres, donnés par la Préfecture, sont « flottants », variant au gré des mois.

Ces étrangers sont d'abord des mineurs ( jusqu'au constat du contraire). Ils relèvent de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), et doivent donc être protégés et pris en charge par les services de l'Etat et de la région, conformément aux textes internationaux (CIDE), européens et nationaux ( « Code de l'action Sociale »). Ceci pour éviter qu'ils soient victimes de réseaux de trafics divers, drogue, prostitution etc.

Cette prise en charge ne se fait pas sans difficultés diverses :

- manque de place dans les différentes structures existantes (comme p.e. les MECS= maisons d'enfance à caractère social)
- difficultés financières
- problèmes quant à l'évaluation de la minorité
- difficultés dans le suivi psychologique de ces jeunes, très différents des jeunes français

### **III. Les difficultés s'accroissent**

A la fin de 2017, la situation devient alarmante. Les nouveaux arrivants sont de plus en plus nombreux (en déc 2017 et janvier 2018 : env. 10 par jour). Et un nouveau problème surgit, auquel visiblement personne n'avait songé : les mineurs accueillis jusqu'à maintenant deviennent peu à peu majeurs.

Or, avec la majorité, toute protection de l'Etat s'arrête, et la personne devient un immigrant « ordinaire », au statut incertain, menacé d'expulsion et contraint à reprendre son périple, ou à rester clandestin sur le territoire.

Dans les Landes, env. 40 mineurs vont devenir majeurs en 2018. Un certain nombre est scolarisé.

Les lycées concernés décident alors de maintenir ces élèves à l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire, le département prenant en charge les frais d'internat et de cantine, et ceci malgré le statut incertain de ces élèves.

Néanmoins, il reste le problème du week-end et des vacances scolaires (internat fermé). Quelques familles, en nombre insuffisant, ont pris en charge un jeune majeur pendant ces périodes.

Il est indispensable de trouver maintenant et pour l'année scolaire prochaine des familles bénévoles qui peuvent accueillir les week-ends d'une manière ponctuelle un jeune .

Pour Terre Active il s'agit du Lycée Garnier et de la commune de Morcenx. **Les personnes intéressées peuvent contacter notre association.**

### **IV. Alerte : Jeunes étrangers en danger**

La scolarisation pour certains jusqu'en juin ne résout pas la principale question : quel sera leur avenir par la suite ? N'ayant peu de chances d'obtenir l'asile, ils seront expulsés, ou, pour la plupart réduits à la clandestinité.

Le collectif landais a donc lancé un alerte et un appel aux différentes instances

de l'Etat. Celles- ci doivent leur garantir une situation administrative stable. Ces jeunes doivent pouvoir poursuivre une formation sur le sol français, ce qui leur permettra affronter l'avenir, ici ou ailleurs.

Le 19 mars 2018, le collectif a obtenu une audience auprès du Préfet des Landes. M. le Préfet a essayé de rassurer les représentants du collectif, en affirmant qu'il n'y a aucune volonté de désengagement de sa part. Les jeunes majeurs qui demandent un titre de séjour (provisoire), pourront l'obtenir dans la mesure que leur identité est vérifiée, et qu'ils présentent un projet de formation faisable.